

Loi OGM : la plus mauvaise transcription possible

Par Christophe NOISETTE Dominique Voynet, sénatrice de Seine-Saint-Denis

Publié le 31/03/2006

[Le projet de loi OGM](#), transcrivant deux directives européennes, a été examiné en première lecture au Sénat les 21, 22 et 23 mars dernier.

Cela a donné lieu à un travail préparatoire important, tant dans l'équipe des Sénatrices Vertes et du groupe PS du Sénat, qu'avec les associations avec lesquelles ont été organisés conférence de presse et pique-nique au jardin du Luxembourg. Cet évènement a rassemblé les principales associations et syndicats anti OGM, les Verts au complet bien sûr, mais également quelques socialistes dont le très remarqué Laurent Fabius, et le Sénateur Jean-Marc Pastor.

Dans l'hémicycle, les positions des uns et des autres ont résonné étrangement : si le groupe socialiste a globalement respecté les consignes du siège national contre le projet de loi, certains élus ont tout de même eu du mal ! Mais que dire de l'amendement provocateur défendu par Michel Charasse, destiné à renforcer l'opacité de l'information sur les essais en plein champ et adopté contre l'avis du ministre lui-même ! C'est dire que les socialistes ne sont pas encore au clair sur la question !

Bien sûr la droite était au garde à vous, malgré quelques réserves ici et là, principalement dans les rangs de l'UDF.

Déterminée avec mes collègues sénatrices et sénateur Vert-es à amender ce texte pour en limiter les dégâts, je suis intervenue dans l'hémicycle pour défendre une position très ferme contre les OGM au cours de la discussion générale.

Au total, [le projet de loi OGM](#) a été adopté par 166 voix contre 127, les centristes se sont abstenus. Il reste à espérer que la discussion à l'Assemblée Nationale n'aggraver pas davantage un texte qui représente déjà un recul important sur les principes du droit à l'information des citoyens et de l'indemnisation des agriculteurs pollués.

Contrairement à la tonalité du projet de loi français, les directives européennes 98/81/CE et 2001/18/CE, transcrites ici n'ont pas pour objet d'encourager l'usage des OGM ; elles ne demandent pas aux gouvernements de sacrifier leur agriculture. Elles proposent d'encadrer cette pratique, avec deux exigences : la santé et l'environnement. Le gouvernement français aurait été bien avisé de s'inspirer de l'exemple allemand qui a traduit ces directives en s'appuyant réellement sur le principe de précaution, que, faut-il le rappeler, nous avons adossé à notre constitution dans la charte de l'environnement.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/loi-ogm-la-plus-mauvaise-transcription-possible/